LA VOIX DES PARENTS

Numéro 426
Octobre 2021

DOSSIER

STOP AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE !

ACTU

Lancement de la plateforme « Mon parcours handicap à l'école »

peep
PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Mon enfant protégé à tout moment et où qu'il soit

Assurance scolaire et extra-scolaire

15 €

Par enfant et par an*

Votre enfant est couvert en **France et à l'étranger,** qu'il soit à l'origine d'un accident (Responsabilité Civile), ou **qu'il se blesse seul** (Garantie Corporelle).

Nous prenons en charge en cas d'accident :

- Les frais médicaux** et d'hospitalisation
- Les frais de remise à niveau scolaire à domicile
- Les frais de transport pour se rendre à l'école
- Le remboursement des lunettes cassées, orthodontie, prothèse **jusqu'à 500€** par appareil

Carrefour Assurance partenaire de la peep
PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

ATTESTATION DISPONIBLE **IMMÉDIATEMENT**

*Le contrat Assurance scolaire Carrefour est souscrit auprès de CARMA, sous réserve d'acceptation de vos garanties, entreprise régie par le Code des assurances, SA au capital de 23 270 000 €, RCS Evry 330 598 616, sise 6 rue du Marquis de Raies 91008 Evry Cedex.
**En complément de la Sécurité Sociale et de la mutuelle le cas échéant.

RENSEIGNEZ-VOUS

assurance.carrefour.fr 02 43 61 75 92 Prix d'un appel local

Carrefour assurance

LA VOIX DES PARENTS
En ligne avec sa scolarité

N° 426
Octobre
2021

Olivier Toutain
Président national

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

On estime qu'environ 10 % des élèves sont victimes chaque année de harcèlement scolaire. Derrière la brutalité de ce chiffre, des souffrances, profondes, souvent physiques mais toujours psychologiques, qui durent, qui bouleversent la vie de milliers d'enfants et d'adolescents, et qui les conduisent parfois au pire…

Depuis une dizaine d'années, l'institution scolaire a commencé à véritablement prendre la mesure de ce fléau en lançant des plans successifs de prévention contre le harcèlement scolaire. Pourtant, la situation ne semble pas réellement s'améliorer, au contraire, elle paraît se détériorer avec le cyberharcèlement, prolongement du harcèlement, en dehors de l'enceinte des établissements scolaires, par internet et les réseaux sociaux.

Si l'Ecole et les pouvoirs publics doivent être en état d'alerte et totalement mobilisés contre le harcèlement scolaire, le rôle des parents d'élèves doit être prépondérant dans cette lutte. Une lutte qui doit s'organiser autour de 3 axes : prévenir, détecter et traiter. Sur ce dernier plan, les résultats tirés de notre Observatoire PEEP 2021 sont alarmants : près de 7 parents sur 10 ayant un enfant victime de harcèlement ne sont pas satisfaits de la prise en charge du problème par les autorités du scolaire et du périscolaire !

La lutte contre le harcèlement scolaire sera notre « grande cause » pour cette année scolaire 2021-2022. *Nous serons pleinement investis pour que nos propositions soient prises en compte : entre autres, intégrer obligatoirement les parents élus et les élèves délégués dans l'élaboration du plan de prévention du harcèlement, faire un bilan des cas et des actions proposées au conseil d'école ou au conseil d'administration à la fin de chaque année scolaire, mettre en place une commission dans chaque département pour examiner tous les signalements et comprendre pourquoi une solution n'a pas été apportée…*

Il est urgent de sonner la mobilisation générale contre le harcèlement scolaire ; la PEEP sera totalement engagée dans ce combat aux côtés de tous les parents.

Olivier Toutain, président fédéral

SOMMAIRE

• **Actu –** « Mon parcours handicap à l'école » p.4

• **Zoom –** L'internat… pour réussir p.5

• **Dossier –** Stop au harcèlement scolaire ! p.7

• **Du côté de la Peep –** Résultats de l'Observatoire PEEP 2021 p.11

La voix des parents - 92, avenue d'Ivry, 75013 Paris. Tél : 01 44 15 18 18.
N° 426 - Octobre 2021.
Directeur de la publication: Olivier Toutain.
Publicité : Erika Choleau. Tél : 01 44 15 18 06.
Conception et réalisation : Oligopresse.
Commission paritaire : n°0122 G 79300. ISSN 2779-1300

SONDAGE

Résultat du sondage du numéro 425 (septembre 2021)

Dès le 4 octobre, dans les départements où le virus du covid-19 circule peu, le port du masque ne sera plus obligatoire à l'école primaire. Souhaitez-vous que cette mesure soit aussi appliquée dans les collèges et les lycées ?

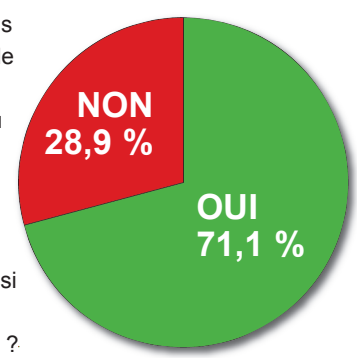

« Mon parcours handicap à l'école »

Lancée mi-octobre, la plateforme numérique d'État « Mon parcours handicap à l'école » entend répondre à toutes les demandes d'information des parents d'élèves en situation de handicap.

UN DROIT À FAIRE RESPECTER

Si le droit à la scolarisation pour tous les enfants souffrant de handicap est inscrit dans la loi du 11 février 2005, pour de trop nombreux parents encore, faire respecter ce droit relève du parcours du combattant. Si l'on ne peut nier les efforts qui ont été réalisés depuis maintenant 15 ans – à la rentrée 2021, on comptait environ 400 000 enfants en situation de handicap accueillis à l'école – la question des moyens humains, en particulier concernant les AESH (lire ci-dessous) demeure problématique dans de nombreux territoires.

« Associer les parents comme principaux acteurs de la scolarité de l'enfant, en lien avec son projet personnalisé », « évaluer avec les parents leurs ressources, besoins et attentes pour accompagner la scolarité de leur enfant »… C'est bien dans le sens de ces recommandations de la Haute autorisé de santé, datant de septembre 2021, que vient d'être ouverte la plateforme « Mon parcours handicap » à l'école.

Besoin d'informations…

Entre la multiplicité des interlocuteurs, la complexité du système quant à la mise en place des différents dispositifs de scolarisation, qui varie suivant le handicap de l'enfant, le degré de son handicap, son âge… beaucoup de parents se sentent démunis, souffrent d'un véritable déficit d'informations… et, au final, d'accompagnement ! Co-construite avec des parents d'enfants en situation de handicap, cette nouvelle plateforme mise en place par l'Etat se veut justement la porte d'entrée « unique » pour répondre à toutes leurs attentes, que ce soit en termes d'information et d'orientation sur la scolarité de leur enfant. On appréciera par ailleurs la présentation sous forme de questions / réponses, exprimées simplement, qui rende cette plateforme très accessible et facile d'utilisation pour tous les parents.

… et de moyens !

Mais au-delà de cet effort d'information vers les parents – autant bienvenu que nécessaire – la réelle prise en compte, au quotidien et sur le terrain, des besoins des élèves souffrant de handicap demeure prépondérante. Derrière tous les dispositifs possibles de scolarisation à l'école (PPS, PAI, PAP…), sans la présence, en nombre, de professionnels bien formés à l'accompagnement de ces élèves « à besoins particuliers », le défi d'une véritable inclusion scolaire ne sera être véritablement relevé. La PEEP vient justement de demander une amélioration du statut et de la formation des AESH, accompagnants d'élèves en situation de handicap, insistant sur leur rôle crucial (lire le communiqué) auprès des élèves souffrant de handicap.

Covid et scolarité : le point sur la situation

L'heure serait-elle à l'optimisme ? En tout état de cause, depuis quelques semaines, la situation sanitaire concernant la pandémie de Covid s'améliore et permet un allègement des mesures contraignantes pour les élèves.

Vendredi 22 octobre, dans son point de situation hebdomadaire, le ministère de l'Education nationale indiquait que 20 écoles étaient totalement fermées (aucun collège ni lycée) ainsi que 1 246 classes. Des chiffres en baisse régulière depuis fin septembre.

Désormais, ce sont 79 départements qui sont passés « au vert », le niveau 1 du protocole sanitaire, avec pour conséquence principale l'abandon du masque pour les élèves de primaire – rappelons que les enseignants et les autres personnels, eux, doivent continuer à le porter. Si la situation sanitaire continue à s'améliorer, cette levée du masque obligatoire pourrait prochainement concerner les collégiens, comme l'a envisagé il y a quelques jours Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Education nationale.

ZOOM

L'internat… pour réussir !

Souvent contraint, l'internat peut aussi être un choix pour réussir sa scolarité ! Nouvellement labellisés à la rentrée, les « internats d'excellence », appelés également « internats de la réussite », ont justement cette ambition.

30 000 ÉLÈVES EN INTERNAT D'EXCELLENCE

Alors que l'on recense un peu plus de 4 000 internats sur le territoire national, à la rentrée 2021, 307 internats étaient labellisés « internat d'excellence » (voir carte ci-dessous), qui ont accueilli quelque 30 000 élèves. L'objectif du gouvernement pour 2022 : « un internat d'excellence par département afin de garantir la proximité des établissements pour tous les élèves qui feraient ce choix ».

« *Cette structure est bénéfique pour les élèves curieux, désireux d'étudier et de progresser, ceux pour lesquels le contexte personnel ne permet pas toujours d'apprendre sereinement, d'accéder aux apprentissages citoyens* », promet Marie-Cécile Rouaud, principale du collège Claude Bernard du Havre, à propos de son internat.

Figurant parmi les 307 établissements ayant reçu le label « internat d'excellence » pour la rentrée 2021, l'internat du collège propose, « un accompagnement renforcé », « une aide aux devoirs systématique, des activités culturelles et sportives destinées à favoriser l'ouverture sur le monde… »

Un label… d'excellence !

Le label « internat d'excellence » répond à un cahier des charges exigeant, qui a été défini par un arrêté du 16 novembre 2020.

Des critères qui prennent en compte aussi bien le projet éducatif et pédagogique que les conditions d'hébergement qui doivent être « attractives et sécurisantes ».

En outre, ces internats d'excellence se distinguent également par une spécificité éducative qui leur est propre : sport, arts et culture, numérique, etc. Par exemple, le lycée général et technologique Guez de Balzac à Angoulême a inscrit la culture musicale comme moteur du projet pédagogique et éducatif de son internat ; des ateliers musique et de chant sont ainsi proposés aux internes avec l'intervention de professionnels et d'étudiants en musicologie.

CARTE INTERACTIVE DES INTERNATS D'EXCELLENCE

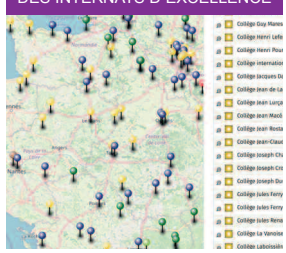

Un choix motivé

Si les internats d'excellence sont ouverts à tous les élèves, une sélection demeure néanmoins opérée par les établissements (les places sont limitées !), basée d'une part sur la motivation des élèves et d'autre part sur la mixité sociale, notamment pour des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études à cause de difficultés économiques ou familiales.

Dans tous les cas, le choix de l'internat doit être réfléchi en famille, la décision partagée, et la motivation au rendez-vous ! Le choix d'une scolarité en internat doit être vécu comme une opportunité de réussite.

L'internat, à quel prix ? Quelles aides financières ?

***« Les internats d'excellence ont vocation à accueillir tous les élèves, sans que la question des ressources financières ne constitue un obstacle »*, a tenu à rappeler Nathalie Élimas, secrétaire d'État en charge de l'Éducation prioritaire. Alors que le prix annuel d'une scolarité en internat varie généralement entre 1 000 et 1 500 euros suivant les établissements, des aides financières sont accessibles aux familles aux revenus modestes.**

Outre les bourses des collèges et des lycées, il existe une aide spécifique : la prime à l'internat. Cette aide financière, réservée aux boursiers, a été revue et revalorisée à compter de cette nouvelle année scolaire 2021-2022 (Journal officiel du 14 juillet 2021).

Ainsi son montant varie-t-il désormais de 327 euros à 465 euros pour les collégiens, et de 327 euros à 672 euros pour les lycéens – montants attribués suivant les échelons de bourses calculés notamment sur la base des revenus de la famille.

PARTIR EN SÉJOURS LINGUISTIQUES OU SPORTIFS, EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER, ANTICIPEZ ET RÉSERVEZ VOS VACANCES HIVER, PRINTEMPS – ÉTÉ 2022, DÈS MAINTENANT !

UN LARGE CHOIX DE SÉJOURS ET ACTIVITÉS POUR VOS ENFANTS

SPORTS ELITE JEUNES

nacel.

AMERICAN VILLAGE by nacel.

Profitez des offres du Groupe Go & Live , avec les marques :

AMERICAN VILLAGE, NACEL, SPORTS ELITE JEUNES réduction sur tous les séjours au catalogue

-10%

CHÈQUES VACANCES ET BONS CAF ACCEPTÉS

POSSIBILITÉS DE PAYER EN PLUSIEURS FOIS SANS FRAIS

Code partenaire : PEEP

INFORMATION ET RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE :

05 65 76 55 25 - 01 43 20 45 45

RÉDUCTION PLAFONNÉE À 200 EUROS PAR SÉJOUR, TRANSPORT INCLUS - PAS DE FRAIS DE DOSSIER

DOSSIER

Stop au harcèlement scolaire !

Une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique, par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Voilà comme se définit le harcèlement scolaire. La définition d'un fléau intolérable, qui touche plusieurs centaines de milliers d'enfants, victimes d'insultes, de brimades, de moqueries, d'agressions…

Trop longtemps minimisé, le harcèlement scolaire apparaît aujourd'hui comme un sujet prioritaire pour l'institution scolaire, les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Prévenir, détecter et traiter constituent les trois grands piliers de la lutte contre le harcèlement à l'école, et désormais en dehors de l'école, avec ce nouveau mode de violence que constitue le cyberharcèlement.

Tous les enfants peuvent potentiellement être confrontés à une situation de harcèlement, il n'existe pas de profil-type. La vigilance s'impose à nous tous, parents, qui avons un rôle crucial à jouer auprès de nos enfants dans la prévention de ces violences aussi intolérables que destructrices.

DOSSIER

Des moqueries à la mise à l'écart, en passant par les violences physiques, le harcèlement scolaire peut prend différentes formes, avec une conséquence que l'on retrouve systématiquement, la souffrance psychologique de la victime harcelée.

Le 30 septembre dernier, à Frévent, dans le Pas-de-Calais, une collégienne de 13 ans s'est pendue au portique des balançoires de son jardin. Victime de harcèlement scolaire, Chanel a mis fin à ses jours. Un drame qui s'ajoute à une trop longue liste… *« Le 18e enfant depuis le 1er janvier 2021 »* selon Hugo Martinez, président de l'association Hugo ! (lire interview page 9), qui a dénombré les mineurs qui se sont suicidés après avoir subi un harcèlement scolaire.

A côté de ces morts révoltantes, qui brisent des familles à jamais, qui bouleversent durablement et profondément les entourages, à commencer par les camarades des jeunes victimes, combien d'autres enfants et adolescents qui souffrent, en silence, du harcèlement par leurs pairs ? S'il est difficile à estimer précisément, de par la nature même du harcèlement que le jeune endure le plus souvent sans s'en ouvrir aux autres, on estime néanmoins que le harcèlement scolaire concerne environ un enfant sur dix. Un fléau généralisé, qui n'épargne aucun milieu, sans distinction, ni d'âge ni de sexe ni d'origine.

Quelles solutions ?

Depuis plusieurs années maintenant, l'institution scolaire a mis en place des plans pour endiguer le harcèlement scolaire. Le dernier en date, appelé « Phare », prévoit toutes une batterie de mesures de prévention contre le harcèlement scolaire. A commencer par la généralisation, depuis cette

Cyberharcèlement : les parents demandent un accompagnement

insulter, se moquer, créer un faux compte, partager des photos ou vidéos sans le consentement de la personne… Toutes ces actions malveillantes sur les réseaux sociaux et sur internet constituent ce que l'on appelle le cyberharcèlement, qui n'est autre que le prolongement dans la sphère numérique du harcèlement que des élèves peuvent subir au sein de l'enceinte scolaire.

Selon une enquête menée avec l'association e-enfance et publiée début octobre, pas moins d'un enfant sur cinq âgé de 8 à 18 ans révèle avoir subi du cyberharcèlement ; une situation qui existe dès le primaire, et qui s'aggrave à partir du collège (21 % des collégiens disent avoir été cyberharcelés ; et 25 % des lycéens). Réalisée auprès de binômes parent-enfant, cette étude apporte un autre enseignement : confrontés à une situation de cyberharcèlement, 81 % des parents apprécieraient de l'aide ou de l'information d'une association de protection des enfants et des adolescents sur Internet. La même proportion (79%) trouveraient utile la mise en place d'un accompagnement psychologique.

Outre un appui qu'ils peuvent trouver auprès d'associations, les parents confrontés à ces situations peuvent également joindre le numéro de contact dédié au cyberharcèlement, le 0800 200 000. Une ligne gratuite qui permet d'obtenir une aide et des conseils de façon anonyme et confidentielle.

*Pauline FREY Directrice Générale de l'association Hugo ! **

« Nous militons pour la création du délit de harcèlement scolaire »

En dépit des campagnes d'information et de prévention, menées par le ministère de l'Education nationale ou par des associations comme la vôtre, le harcèlement scolaire continue à faire des victimes - 18 jeunes depuis le début de l'année selon votre propre décompte. Pourquoi n'arrive-t-on pas à éviter tous ces drames ?

Le harcèlement scolaire a toujours existé, seulement aujourd'hui il ne s'arrête pas aux portes des lycées mais il se poursuit sur les réseaux sociaux, qui deviennent une caisse de résonance du phénomène.

Il faut que le gouvernement propose une véritable politique publique de lutte contre le harcèlement en prenant en charge les victimes mais également les auteurs.

La prise en charge thérapeutique du harcèlement n'est efficiente que si l'on peut proposer une approche multi disciplinaire (ergothérapeute, diététicien, psychologue…). Nous avons évalué le coût de cette prise en charge à 500 € euros par mois par famille. Malheureusement, les familles en difficulté ne peuvent pas supporter un tel coût et donc les situations s'aggravent et le phénomène est inévitablement amplifié.

Vous avez été auditionné début juin par la mission d'information du Sénat sur le harcèlement scolaire. Quelles mesures concrètes attendez-vous des pouvoirs publics ? La création d'un délit spécifique de « harcèlement scolaire » serait-il suffisant ?

L'Association Hugo ! milite pour la création du délit de harcèlement scolaire pour plusieurs raisons. Attention, nous ne souhaitons surtout pas stigmatiser les auteurs ; en effet, le délit permettrait qu'il soit également pris en charge et que l'on puisse leur proposer des sanctions pédagogiques adaptées (mesures de réparation). Du côté de la victime, elle pourrait être véritablement reconnue comme telle et obtenir une prise en charge par la sécurité sociale de l'ensemble des dépenses nécessaires pour effacer les traces du harcèlement.

Les parents ont naturellement un rôle à jouer dans la prévention et la détection du harcèlement scolaire concernant leurs enfants, qui passe avant tout par le dialogue. Mais établir le dialogue avec son enfant n'est pas toujours aisé, et l'enfant ne veut pas affoler ou faire de la peine à ses parents… Quels conseils leur donneriez-vous, que ce soit, d'une part, en matière de prévention, et d'autre part, quand ils suspectent que leur enfant puisse être directement concerné ?

Il est primordial de parler du harcèlement avec ses enfants pour qu'ils puissent agir si ils sont victimes ou témoins. Développer l'empathie chez les enfants est évidemment une clef pour le bien vivre ensemble, il faut également qu'ils puissent s'épanouir grâce à une passion : art, musique, sport… Les parents peuvent noter les éventuels changement de comportement de leurs enfants : troubles alimentaires, enfants qui se renferment, excès de violence… En cas de doute il faut en parler en contactant les associations spécialisées ou le 3020.

*** Hugo Martinez a créé l'association HUGO ! en janvier 2018 afin de lutter contre le harcèlement scolaire. Ayant vécu lui-même le harcèlement durant 12 ans, il a désormais choisi de se battre pour toutes les victimes en créant une association, qui agit notamment en sensibilisant les enfants et leurs parents dans les écoles et les établissements scolaires, et en accompagnant les victimes et leurs familles.**
Pour en savoir plus : asso-hugo.fr.

La Peep mobilisée

Les parents concernés directement ou indirectement par une situation de harcèlement scolaire peuvent trouver écoute, conseils et soutien auprès de leur association Peep. Les responsables d'APE sont sensibilisés à cette problématique ; la Peep a notamment édité un guide de prévention et d'accompagnement qui leur est spécifiquement destiné.

rentrée, des ambassadeurs « non au harcèlement » dans tous les établissements scolaires ; des élèves volontaires formés pour jouer le rôle d'ambassadeurs dans leur collège ou leur lycée auprès de leurs camarades.

Le programme « Phare » prévoit également la mise en place au sein de chaque école et établissement scolaire d'une équipe spécifique (pluri-catégorielle) formée au repérage et à la prise en charge des cas de harcèlement. Des équipes qui peuvent prendre appui auprès de « référents harcèlement » mis en place dans chaque académie (335 au total sur tout le territoire national).

Le harcèlement, l'affaire de tous

Dans le cadre de ce plan phare (Plan de lutte contre le HARcèlement à l'Ecole), les parents ne sont pas totalement absents : il est prévu qu'ils soient associés à la lutte contre le harcèlement scolaire « à travers des ateliers », et qu'ils soient informés du plan d'action mis en place par l'établissement scolaire.

Mais au-delà de ces mesures, dont on ne peut douter de l'utilité, c'est avant tout d'une prise de conscience collective de l'urgence et de la gravité du phénomène harcèlement scolaire qu'il doit être question. Et le commencement est de prendre réellement en compte la parole de l'enfant. Réagissant après le suicide de la jeune Chanel, Isabelle Fery, vice-présidente de la Peep, regrettait ainsi que l'on *« minimise la parole de l'enfant », « on entend ce qu'il dit mais on ne l'écoute pas »*. Et d'indiquer qu'il existe *« beaucoup de cas où nous sommes obligés d'intervenir parce que cela fait parfois un an ou deux ans que l'enfant est en souffrance, exprime, le fait savoir, les parents le font savoir aussi, et l'institution ne fait rien, n'apporte aucune solution »*.

Dire « stop au harcèlement scolaire ! », doit tous nous engager, parents, Ecole et pouvoirs publics, mais la lutte ne pourra être efficace que grâce à une véritable collaboration entre tous.

Parents : prévention et vigilance

A côté du nécessaire discours de prévention du harcèlement scolaire à tenir auprès de leurs enfants, les parents doivent également être vigilants quant à l'utilisation que ceux-ci font des outils numériques, en particulier lorsqu'ils naviguent sur les réseaux sociaux (TikTok, Snapchat, Instagram…), dont beaucoup sont véritablement « accros ». L'enquête menée récemment par l'association e-enfance révèle ainsi que « 83% des parents reconnaissent ne pas savoir exactement ce que leurs enfants font sur internet ou sur les réseaux sociaux » ! Pour prévenir les violences numériques dont ils pourraient être victimes, il est important de s'assurer qu'ils fréquentent des sites et des réseaux adaptés à leur âge, où une modération des propos existe, et de ne pas hésiter à mettre en place un contrôle parental grâce à des outils proposés aujourd'hui par tous les opérateurs mobiles et internet. E-enfance propose un guide complet à ce sujet, à consulter ICI.

35 recommandations pour lutter contre le harcèlement scolaire

Malgré la mise en place depuis une dizaine d'années de plans et de mesures pour lutter contre le harcèlement scolaire – et le cyberharcèlement – (notamment le portail officiel d'information « Non au harcèlement ! »), le constat est sans appel, le fléau perdure. Devant cette situation, une mission d'information sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement a été mise en œuvre au Sénat. Au terme d'une longue série d'auditions rassemblant tous les acteurs concernés par ce phénomène dramatique (responsables éducatifs, politiques, médico-sociaux, juridiques, associatifs…), une série de mesures concrètes ont été proposées, applicables à très court terme. 35 recommandations qui couvrent les 3 champs de la lutte contre le harcèlement scolaire : prévenir, détecter et traiter. Parmi celles-ci, parce que chaque enfant doit connaître précisément ses droits et devoirs, retenons : « un flyer d'information, dont le contenu doit être annexé au projet d'établissement, [devrait] être distribué chaque année au moment de la rentrée, pour rappeler le droit existant, les numéros d'appel et les sanctions encourues ».

Retrouvez ICI le rapport de la mission d'information sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement, présenté le 22 septembre au Sénat.

Résultats de l'observatoire PEEP 2021

Comme chaque année, à l'occasion de la rentrée scolaire, la PEEP interroge les parents sur plusieurs sujets concernant l'école dans le cadre de son « Observatoire ». Une enquête qui permet notamment de remonter leurs préoccupations et de pointer les insuffisances actuelles du système éducatif.

C'est dans le cadre d'une conférence de presse en ligne qu'Olivier Toutain, président fédéral de la Peep et Isabelle Fery, vice-présidente, ont présenté les résultats de l'Observatoire annuel de la PEEP, à l'issue d'une enquête menée auprès des adhérents entre le 6 et le 13 septembre.

Si la grande majorité des parents a jugé satisfaisante la rentrée scolaire (91 %), les résultats de l'Observatoire ont permis de mettre en lumière plusieurs problématiques. A commencer par une des conséquences de la crise sanitaire : la mise en place de l'enseignement hybride. Plus de la moitié des parents interrogés (52 %) craignent qu'il ait des conséquences négatives dans la poursuite de la scolarité de leurs enfants. Les responsables PEEP ont déploré un enseignement hybride organisé de façon trop disparate : « pour le rythme de travail, un jour sur deux ou sur 3 en présentiel est préférable, pas une semaine sur deux ou sur trois ».

Autre problème pointé du doigt par les parents d'élèves : les effectifs de classe. Ils sont 35 % à les juger trop importants en élémentaire, 50 % au collège et 61 % en lycée ! Une préoccupation récurrente des parents, un combat mené par la PEEP à tous les niveaux, du local au national.

Evaluations nationales en élémentaire, du contrôle continu au lycée pour le bac, handicap à l'école… Retrouvez **ICI** l'ensemble des résultats de l'Observatoire PEEP 2021.

Idée lecture

« Prises aux mots »

Chaque année, les membres du comité de lecture de la Peep sélectionnent des ouvrages pour le Grand Prix des Jeunes Lecteurs (GPJL), suivant des critères bien encadrés. Pour autant, certains ouvrages méritent également toute l'attention des jeunes (et moins jeunes !) lecteurs. Par son originalité formelle et les thématiques qu'il développe (l'enfance, la ville, la langue…), « Prises aux mots », de Jean-Michel Roux, invite au voyage entre deux villes, Sfax en Tunisie et Grenoble en France, à travers des mots et des dessins, si différentes et finalement si proches…

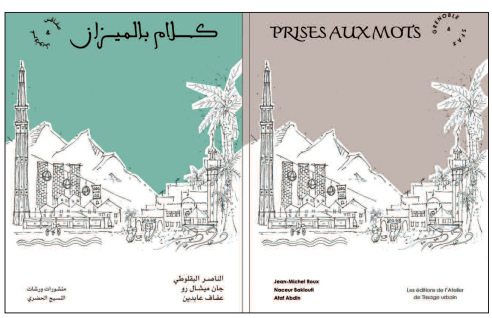

Polyglotte (français et arabe dialectal), l'ouvrage, qui peut se lire de gauche à droite ou inversement, se compose de saynètes saisissant la vie de tous les jours d'enfants espiègles jouant sur les mots ; chaque mot a son équivalent dans l'autre ville qui permet de cheminer de terme en terme – le lecteur est aussi invité à se reporter à l'abécédaire en pages centrales.

« Le détour par les mots m'a permis de prendre la mesure de Sfax alors que je peinais à en trouver les clefs de lecture en tant qu'urbaniste. L'écriture du livre m'a mis en chemin vers Sfax et à travers elle, vers la Tunisie. Il m'a aussi, et c'est paradoxal, permis de revenir vers Grenoble et de mieux la comprendre. Aujourd'hui j'habite Grenoble mais Sfax m'habite », nous a confié l'auteur Jean-Michel Roux, maître de conférences à l'Institut d'Urbanisme & Géographie Alpine de l'université Grenoble Alpes.

« Prises aux mots » se révèle une lecture qui éveille, où les apparentes différences, finalement, sont autant de ressemblances…

« Prises aux mots, Grenoble et Sfax », Les éditions de l'atelier de tissage urbain, 68 pages, par Jean-Michel Roux, Afaf Abdin et Naceur Baklouti.